



« ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE RECONDITIONNÉ »

L'AIDE

Faciliter l'accès à internet et à un ordinateur pour effectuer des démarches administratives, avoir accès aux ressources pédagogiques ou simplement pour rester en lien avec ses proches

Montant de l'aide : 100 € par bénéficiaire.

Cette aide est limitée à deux achats d'ordinateurs par foyer.

LES CONDITIONS

- Vivre sur la commune de Saint Denis lès Bourg
- Avoir des ressources inférieures au Revenu Fiscal de Référence de l'année en cours
- Effectuer son achat de matériel reconditionné auprès d'un partenaire conventionné par le CCAS

LES JUSTIFICATIFS

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Dernier avis d'imposition connu

LES DÉMARCHES

- Déposer ou adresser à la Mairie les pièces demandées.
- Le bénéficiaire est informé par courrier de l'acceptation de la demande, et se rendra auprès du fournisseur, pour concrétiser l'achat de matériel reconditionné.

Pour tout renseignement

Contactez le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h.

Tél.: 04.74.24.45.56 – Courriel : accueilccas@stdenislesbourg.fr